

CONDITIONS À RESPECTER DANS LE CADRE DE VOS DÉMARCHES

- La présente demande doit être déposée à la Société de développement économique de Montmagny (SDÉ) avant le début du ou des projets, et être accompagnée des documents que le demandeur jugera pertinents tels que des soumissions ou des factures de professionnels, pour justifier le coût estimé du projet.
- Les travaux peuvent être réalisés par un professionnel dûment enregistré au Registre des entreprises du Québec.
- Le ou les projets doivent être complétés au plus tard 12 mois après la date de confirmation du montant octroyé.
- Le demandeur doit aviser le directeur de la SDÉ lorsque le ou les projets sont terminés. Dans les 60 jours suivant cet avis, le demandeur doit fournir au directeur de la SDÉ les pièces justificatives du coût des démarches. Ce dernier procédera alors à une vérification afin d'émettre le versement de l'aide financière. À défaut de la réception de cet avis par le directeur de la SDÉ, le demandeur est réputé avoir abandonné sa demande de subvention.

DÉCLARATION DU (des) DEMANDEUR (s)

- *Je certifie que je suis propriétaire de l'entreprise qui fait l'objet du ou des projets mentionnés ci-haut et je demande, par la présente, une subvention dans le cadre du programme d'aide à la transition numérique.*
- *Les informations contenues dans la présente demande sont vraies et exactes et je suis conscient.e que toute fausse déclaration ou le non-respect des conditions ci-haut énumérées entraînerait le rejet de la présente demande ou l'annulation de la subvention.*

DATE : _____

SIGNATURE

SIGNATURE